



On enterre la liberté de la presse au salon du funéraire de Paris

Un courrier plein d'humour pour parler d'une situation bien triste. Le Syndicat national des journalistes, première organisation de la profession apporte tout son soutien aux confrères et consœurs de Médiacités et à Mathieu Slisse qui viennent d'alerter leurs abonnés ainsi :

« Pour la première fois de son histoire, le salon du funéraire de Paris - l'équivalent du salon des maires pour les croque-morts - avait décidé d'ouvrir ses portes non plus aux seuls journalistes spécialisés, mais à la presse en général. L'occasion de faire découvrir au grand public un univers et des métiers mal connus, estimaient ses organisateurs.

Toujours prête à saluer comme il se doit tout effort en faveur de la transparence, la rédaction de Médiacités avait donc décidé d'y passer une tête et d'envoyer un journaliste. Matthieu Slisse, qui vient justement de publier "Les Charognards", [livre-enquête sur le business des pompes funèbres](#), semblait le mieux placé pour comprendre les enjeux du secteur. En temps et en heure, il sollicite donc une accréditation et commence à préparer sa visite.

C'est là que la machine se grippe... Après avoir reçu un accord de principe, le précieux sésame lui est finalement refusé. Au motif que sa seule présence pourrait perturber la bonne organisation de l'événement. Après de vives protestations contre cette entrave à la liberté de travailler et d'informer, on nous rétorque même qu'il vaudrait mieux envoyer un autre journaliste, car la sécurité physique de Matthieu pourrait être en danger. Certes, [il a révélé des pratiques que les géants du secteur auraient préféré laisser dans l'ombre](#). Mais tout de même... On a le sang chaud dans la pompe funèbre.

Nouvelles protestations et voilà que les organisateurs optent finalement pour une méthode encore plus définitive : refuser purement et simplement l'accès aux journalistes ne travaillant pas pour un titre spécialisé dans le funéraire. Fermez le cercueil, il n'y a plus rien à voir. »

Le SNJ réaffirme que la liberté d'informer des journalistes n'est pas à géométrie variable et n'accepte aucun tri des journalistes quel que soit l'événement. Aucun organisme, parti politique ou société ne doit pouvoir choisir les journalistes qui couvriront l'actualité ou un événement en particulier. L'accès à l'information doit être préservée.

Dans son préambule, la charte d'éthique professionnelle des journalistes rappelle que "le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre".

Celle-ci stipule également que "le journaliste accomplit tous les actes de sa profession (enquête, investigations, prise d'images et de sons, etc...) librement, a accès à toutes les sources d'information concernant les faits qui conditionnent la vie publique". C'est ce que le SNJ demande aux organisateurs du salon funéraire de Paris de respecter pour la bonne information du public sur un sujet d'intérêt général.

Paris le 15 novembre